

# Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **40 (1952)**

Heft 801

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267776>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## VAUD

## Groupe radical

Le groupe féminin du Parti radical l'annois a repris son activité en convoquant ses membres à un souper, au cercle démocratique, mercredi 1er octobre, suivi d'une intéressante assemblée au cours de laquelle Mlle Perret, présidente, a commenté, de façon vivante, le Congrès international de Naples et ses différentes manifestations. La prochaine assemblée en novembre, sera agrémentée d'une causerie de Mme Henri Genet, sur l'histoire du Parti libéral en opposition avec le Parti radical.

## GENÈVE

## Avant la consultation

Comment atteindre et informer toutes les Genevoises ou Suisses de notre canton qui seront appelées à voter, les 29 et 30 novembre prochains ?

Telle est la question que se sont efforcées de résoudre, depuis de longs mois, le Comité d'action pour la consultation féminine et ses diverses commissions.

Dès le printemps, les sociétés féminines et groupes organisés ont entendu des exposés sur le sujet, lors de leurs séances ordinaires ; une permanence fonctionnait une fois par semaine à l'Union des femmes, comme nous l'avons maintes fois annoncé, où l'on trouvait les renseignements nécessaires. Des feuilles de dizeniers circulaient, recueillant des signatures : il ne s'agissait pas du tout de listes officielles, mais d'un moyen de pénétrer auprès de femmes indifférentes pour expliquer ce qu'était le scrutin prévu et pour les engager tout au moins à aller répondre oui ou non. Ces listes étant établies, avec les adresses, il est maintenant plus facile à chaque dizenière de retrouver les personnes auxquelles elle a donné des indications et de leur rappeler qu'elles ne doivent pas oublier l'échéance du 30 novembre.

Dès le lundi 27 octobre, la permanence du Comité d'action s'est transportée au numéro 7 de la place de la Fusterie où elle dispose d'une arcade. Dans la vitrine, des mannequins évocateurs rappellent à tous les passants que bientôt des mères de familles, des ouvrières, se rendront aux urnes. On trouvera là des brochures, des journaux, des tracts.

Dans ces articles paraissent les uns après les autres dans les périodiques féminins, dont la commission de presse a assuré le placement, d'autres vont être publiés dans les journaux professionnels, les hebdomadaires, puis la campagne s'ouvrira dans les quotidiens avec les articles pour et contre. Cependant, il ne faut pas oublier que la campagne de presse atteint surtout les lecteurs masculins dont l'appui est fort important aussi, les ménagères ayant moins de temps à consacrer à la lecture.

L'attention de celles-ci sera mieux attirée par l'enveloppe qu'elles recevront en leur nom personnel et qui contiendra leur carte d'électrice. *Recommandez à toutes les personnes que vous pouvez atteindre dans votre entourage de conserver avec le plus grand soin cette précieuse carte, faute de quoi elles ne pourraient pas voter.* Simultanément leur parviendra un tract émanant de l'association genevoise pour le suffrage, leur expliquant pourquoi il convient de répondre affirmativement à la consultation.

La commission de propagande s'est occupée des divers moyens d'éclairer l'opinion féminine, une annonce sera projetée en novembre dans toutes les salles de cinéma. Une affiche de format réduit, sera placée dans tous les magasins qui voudront bien la prendre, de même que les décorations de vitrines rappelant la consultation seront recommandées. Ce genre de propagande est susceptible de frapper spécialement les consommatrices qui ont beaucoup à faire dans les magasins de tous genres.

La ville a été divisée en 14 secteurs, une équipe étant responsable de chacun d'entre eux. Cette équipe déposera dans les boîtes aux lettres des papillons annonçant où et à quelle date aura lieu la séance d'information du quartier. A cette séance on projettera un film et quelques orateurs, ou oratrices prendront la parole, amorçant un débat que l'on espère animé. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu dans les communes rurales. On trouvera en quatrième page la liste des prochaines séances de quartier.

Ces équipes procèdent, depuis de longues semaines, à des visites de propagande à domicile.

Une grande affiche illustrée, due au peintre Courvoisier, sera apposée sur les panneaux électoraux et les colonnes d'affichage de même que dans les communes.

Un tract illustré en couleurs atteindra, pendant la dernière semaine avant la votation, tous les ménages, une grande assemblée sera tenue à la Salle communale de Plainpalais, assemblée qui n'aura pas seulement des dis-

## Nos suffragistes à l'œuvre

### Un nouveau postulat aux Chambres fédérales

A la fin de la session d'automne des Chambres fédérales, le 15 septembre, M. A. Picot, conseiller aux Etats (Genève), a déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter aux Chambres un rapport détaillé sur le problème des droits politiques de la femme suisse ; ce postulat sera développé au cours de la session de décembre, en voici le texte :

Après les débats et votations qui ont eu lieu en 1951, devant les deux chambres de l'Assemblée fédérale, la question des droits politiques de la femme a continué à intéresser vivement l'opinion.

Le message du Conseil fédéral de 2 février 1951 (No 5996) n'a étudié que quelques faces du problème et a laissé en suspens des questions importantes. Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport détaillé qui étudie d'une façon large ce problème des droits politiques de la femme suisse, comme par exemple le message du 10 octobre 1944, qui a traité des droits de la famille.

Ce rapport contribuera à conduire les autorités et les citoyens vers une solution qui doit intervenir.

Les suffragistes suisses ne pouvaient rester coites après l'échec de la motion Huber aux Etats, en juin 1951. En Suisse, la situation des femmes devient toujours plus étrange, au fur et à mesure que se développent les effets de ce que l'on appelle la démocratie directe ; ce que l'on appelle la démocratie directe ; les électeurs sont de plus en plus souvent appelés à se prononcer sur des actes législatifs qui concernent la vie courante, et il est inadmissible que les femmes actives, celles qui gagnent leur vie, qui éduquent les enfants, demeurent écartées des urnes dont dépend leur destinée. Incroyable que toutes les femmes travaillant dans l'industrie hôtelière n'aient pu se prononcer sur l'arrêté restreignant l'ouverture de nouveaux hôtels ! que toutes les paysannes, les vigneronnes, les maraîchères, les consommatrices n'aient pas été consultées sur la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture ! que les femmes, qui dépendent les trois quarts du revenu national, n'aient pu se prononcer sur le maintien

cours à nos programmes, mais un amusant sketch de Ruy-Blag entre le père Ronchonnet et Madame Royaume. Il convenait en effet de ne pas oublier, au cours de la campagne, notre héroïne genevoise, qui a bien joué son rôle à un moment crucial de l'histoire, et d'enchaîner avec les fêtes du 350ème anniversaire de l'Escalade qui se dérouleront quelques jours après le 30 novembre. On espère aussi avoir pour l'assemblée du 25 novembre, le concours d'un corps de musique.

On voit que les commissions se sont efforcées de renouer l'opinion publique dans ses moindres recoins. On signale une série d'initiatives intéressantes dans des groupes plus restreints, telle cette petite troupe de mères protestantes qui vont de paroisse en paroisse, présenter un bref historique de la question, suivi d'un sketch fort réussi et d'une étude biblique, ouvrant ainsi un débat.

Différentes sociétés masculines ont aussi fait appel à quelques oratrices pour introduire le sujet à l'une de leurs séances.

A la sortie de toutes ces réunions, on tend une petite boîte qui recueille des dons plus ou moins généreux, lesquels sont versés à la caisse du Comité d'action qui doit faire face, on l'imagine sans peine, à des dépenses considérables et qui voudrait boucler les comptes de la campagne sans déficit. Cela aussi serait la preuve que la collaboration des femmes est précieuse : elles savent donner lorsque l'enjeu en vaut la peine et elles savent utiliser l'argent au mieux pour atteindre le but. (Compte de chèques : Consultation des femmes I. 18 956).

**Pendant ce mois de novembre :**  
**Toutes au travail et toutes aux urnes !**

Nous espérons que vous avez lu très attentivement les nombreux articles des numéros que vous avez déjà reçus, en particulier ceux du 6 septembre 1952. N'êtes-vous pas convaincues que nous avons raison de chercher à obtenir depuis bientôt 40 ans la reconnaissance de nos droits politiques ?

Or, l'union fait la force. Adhérez à notre Association en versant fr. 4.— (au minimum !!) au compte de chèques postaux : I. 2095. Merci.

Association genevoise  
pour le suffrage féminin

**A La Halle aux Chaussures**  
Maison fondée en 1870  
M<sup>me</sup> Vve L. MENZONÉ  
Solidité - Elegance  
5% escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Anglo Boulevard Helvétique, 30

de l'impôt sur le chiffre d'affaires ! que toutes celles qui paient des impôts n'aient rien pu dire sur le financement des armements ! incroyable que les ouvrières travaillant dans les fabriques de cigares n'aient rien eu à dire, le 5 octobre ! Et l'on pourrait continuer encore longtemps à énumérer des consultations populaires qui tranchaient des questions affectant les femmes autant que les hommes.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin a adressé au Conseil fédéral une lettre appuyant le postulat Picot ; elle a convoqué, le 2 octobre, à Berne, une séance d'information à l'intention de la presse, à laquelle ont participé, sous la présidence de Mme Choisy (Genève), des membres du comité central de l'association, des représentantes de l'Alliance de sociétés féminines suisses, de la Ligue suisse des femmes catholiques, des groupes féminins de divers partis, etc. Mmes Choisy, Paravicini (Bâle), Kammacher (Genève), Somazzi (Berne), ont exposé les espoirs que les femmes fondent sur le postulat Picot, succédant à tant de motions et de postulats antérieurs ; plusieurs journalistes présents ont donné des indications et des conseils sur le travail à faire pour assurer l'éducation civique des hommes et des femmes, dans la famille d'abord, puis à l'école, pour convaincre les femmes de l'utilité du bulletin de vote et les espoirs que l'on fonde sur la consultation féminine de Genève. La séance a été fort intéressante et encourageante.

Nous savons que, pour arriver à un résultat concret, l'aide du Conseil fédéral et des Chambres fédérales nous est nécessaire. Nous espérons que cette aide ne nous sera pas refusée.

S. B.

## Journée suffragiste

Cette journée est définitivement fixée au 23 novembre et sera organisée avec des programmes différents selon les sections.

L'affiche qui est à l'étude pour la campagne de la consultation des femmes à Genève convient certainement pour toute la Suisse. Il s'agit d'un dessin en deux couleurs format 65 x 100 cm.

Cette manifestation témoignera de la solidarité avec la section de Genève, à la tâche en ce moment.

## La nouvelle loi sur la perte et l'acquisition de la nationalité...

... votée par les Chambres à fin septembre, entrera en vigueur le 1er janvier 1953 si aucun referendum n'est déposé dans un délai de trois mois. Si les dispositions nouvelles relatives à la nationalité de la femme suisse qui épouse un étranger ne répondent pas entièrement à ce que nous demandions, elles apportent néanmoins de sérieuses améliorations à la situation actuelle.

En résumé, la femme suisse épousant un étranger pourra garder sa nationalité suisse moyennant une déclaration faite au moment du mariage. Celles qui ont déjà épousé un étranger pourront être réintégrées dans la nationalité suisse si elles en font la demande dans le délai d'un an.

Si le referendum n'est pas demandé, la loi entrera en vigueur le 1er janvier 1953, et nous vous donnerons alors de plus amples détails.

## BERNE

La section bernoise entendra le 31 octobre une conférence de Mlle Trüb-Müller, rédactrice à Lucerne, sur la femme qui exerce une profession, l'épanouissement de sa personnalité, son influence sur les conditions humaines du travail.

Pour la réussite de ses listes d'initiative, la section bernoise réclame beaucoup d'argent.

Le Groupe romand entendra un compte-rendu sur le Congrès de Naples et la Conférence de Reading, par Mlles Gostell et Travletti, le 7 novembre.

## LUCERNE

L'Association lucernoise pour les intérêts féminins a tenu son assemblée générale le 13 octobre. Après les rapports de la présidente et de la trésorière, on a entendu résumer l'activité des diverses commissions pendant l'année : questions économiques, films éducatifs, conférences, questions ménagères, questions de droit et d'assurances, bureau de renseignements juridiques gratuits.

Dans sa séance du 11 novembre, cette association entendra M. le recteur R. Blaser, parler de la nouvelle loi scolaire en préparation ; pour le canton de Lucerne.

## NEUCHÂTEL

## "La Maison"

thème de la "Journée des Femmes"

Après une interruption de quatre années, l'Association des sociétés féminines renouait la tradition de sa journée annuelle et invitait les femmes du canton à se réunir, le dimanche 19 octobre, à Neuchâtel.

La journée placée sous le signe de « La Maison » débutait par la prédication de Mme L. Grétilat, pasteur à St-Aubin, qui sut par des paroles convaincantes définir ce qu'est « La maison, cadre familial bâti sur le roc, ambiance de paix et d'amour, où se forment les caractères, où s'enseigne la compréhension mutuelle ».

La partie officielle se déroula dans la grande « Salle de la Paix », joliment décorée par les jardiniers de la ville.

Mlle E. Roulet, présidente, souhaita la bienvenue aux femmes, gardienne du foyer de la maison. Si l'homme reste le pourvoyeur légal de ce foyer, à la femme incombe le devoir et le privilège de créer son unité. Toutes les contingences matérielles et affectives réclament l'attention de la mère, de l'épouse. Elle doit apprendre à se pencher sur les caractères sans les blesser, pour leur être utile, dans un sentiment d'amour désintéressé ; ce n'est pas une petite affaire, elle requiert beaucoup de doigté et de persévérance. Le problème de la vie consiste à savoir conjuguer trois verbes : le verbe être, le verbe avoir, le verbe faire.

Le plus difficile, le plus délicat est le verbe être. Être soi, une personnalité, être avec, aider à être, sont les qualités fondamentales de la femme. Il y a une quantité de variantes où l'être, l'avoir et le faire entrent en jeu ; dans les rapports entre époux, parents et enfants, entre frères et sœurs, entre maîtres et élèves, patrons et ouvriers, entre camarades et amis. Le bonheur, l'unité ne sont possibles que si ces verbes sont correctement conjugués. Cette journée des femmes neuchâteloises avec tout ce qu'elle nous apporte, nous permettra d'apprendre cette leçon de grammaire qui a une valeur capitale.

M. Liniger apporte le salut du gouvernement et de la ville et donne comme mot d'ordre la création dans tout le canton de jardins d'enfants pour venir en aide aux femmes qui travaillent pour parfaire le gain du mari, souvent insuffisant, et protéger l'enfance des dangers de la rue.

Il appartenait à M. Jacques Béguin, architecte de nous parler de la maison neuchâteloise, de son style, de sa raison d'être : abriter la famille, ce qu'il fit avec compétence illustrant son exposé de dessins comparatifs avec les maisons du Plateau et des Alpes. La maison neuchâteloise du Jura est de style burgonde.

Mme Dupuis parle de la nécessité d'instituer partout des écoles de parents car, dit-elle, peu de personnes sont préparées à être parents. On peut comparer le métier de parents à celui de navigateur : il ne peut aller ni contre les courants, ni contre les vents, mais il doit savoir les utiliser pour arriver où il veut.

Neuchâtel possède quatre cercles de parents où toutes les questions concernant l'enfance sont étudiées, discutées. Mme Dupuis invite instamment tous les jeunes mariés ou fiancés à suivre ces cours.

Mme Leuba parle en termes émouvants des dangers que l'alcool fait courir aux enfants. L'alcool est le type parfait du destructeur du corps humain, de ces facultés, de son âme. Il n'y a pas d'ennemi plus terrible pour l'enfant que l'alcool. Toute jeune mère qui allaite, qui boit de l'alcool intoxique son enfant ; l'éducation de l'enfant commence dès le berceau. La jeune mère fera

Pour soigner

**TOUX et MAUX DE GORGE**

prenez la

**POTION FINCK**

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C<sup>ie</sup>

26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

*Pour être bien servie,*

la ménagère avisée fait ses achats à la

**COOPÉ**

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"